

Stratégie de formation et de vulgarisation à la SAED

□ □ □

S. Camara

Sociologue, SAED, Saint Louis, Sénégal

La formation et la vulgarisation pour les exploitants agricoles se posent de manière problématique dans la vallée du fleuve Sénégal (VFS). Les deux concepts qui, en partie, se confondent¹ constituent une fonction de développement agricole presque exclusivement gérée par l'Etat à travers la SAED. Si les évolutions de la société de développement ont donné des caractères différents à la formation et à la vulgarisation, il reste que l'objectif stratégique a toujours été le même : arriver à ce que le producteur puisse prendre en charge son propre développement. La poursuite de cet objectif a connu trois étapes au cours desquelles le mode de relation avec les producteurs, le dispositif de formation et de vulgarisation, le contenu du message ont changé en fonction de l'évolution du problème de développement agricole dans la région. En effet, pour mieux approcher le problème de la formation et de la vulgarisation dans la VFS il faut d'abord prêter attention au rapport entre le type d'agriculture et le type de producteur.

Dans la VFS l'agriculture est de caractère semi-industriel eu égard à la conception de l'élément dominant du système de production, la riziculture irriguée. Cette dernière, par exemple, exige dans les conditions régionales :

- la transformation du milieu, son "artificialisation" ;
- des investissements importants (entre 2 et 4.000.000 Frs CFA à l'hectare selon le PDRG²) pour la réalisation des aménagements hydro-agricoles (AHA) ;
- des coûts de production élevés par campagne (autour de 200 000 FCFA à l'hectare) ;
- un rendement physique à l'hectare et un disponible foncier importants pour pouvoir dégager une bonne marge bénéficiaire ;

1 La vulgarisation étant de la formation par des méthodes surtout actives (démonstrations au champ par exemple) aux techniques de production.

2 Plan Directeur de Développement Intégré de la Rive Gauche du Fleuve Sénégal.

- l'intensification qui implique l'utilisation de certaines techniques de production telles que la motorisation, la fertilisation minérale, la maîtrise technico-économique des outils de production que sont l'AHA. et les machines agricoles.

Cependant, du côté des exploitants, les petits paysans prédominent. Ils se caractérisent par :

- un équipement des plus sommaires,
- un capital qui, s'il existe, se réduit à un petit troupeau car l'usufruit dont il bénéficie sur le foncier n'est pas une propriété privée,
- une totale dépendance vis à vis du crédit SAED puis CNCAS³ pour la mise en place des campagnes agricoles,
- une superficie exploitable assez réduite (généralement entre 0,1 et 0,2 hectares) qui plus est dispersée dans l'espace et dont la gestion est multiple.
- le caractère extensif des cultures, relevant à la fois de l'ancienne civilisation agraire et d'une stratégie de minimisation des risques face à la non maîtrise de l'outil de production (manque de moyens nécessaires) et aux nombreuses incertitudes concernant les facteurs de production.

Dans une agriculture dominée par les petits paysans, on convient généralement de passer par un agent collectif - l'organisation coopérative ou paracoopérative - pour l'accumulation, l'investissement, la production, la gestion, la commercialisation, la distribution des revenus et, surtout pour ce qui nous intéresse ici, la formation et la vulgarisation. Il est en effet supposé que par le canal de cet exploitant collectif, les petits producteurs vont acquérir assez de moyens pour pouvoir assumer toutes leurs responsabilités dans le processus de production. On conçoit aussi que, par le biais de l'organisation, ils vont faire l'apprentissage de techniques de production performantes pour être compétitifs.

Si, pour l'aDAED, l'objectif stratégique de formation et de vulgarisation est la responsabilisation du producteur, la démarche stratégique en est le passage par l'Organisation Paysanne (OP). Seulement, ce support organisationnel de la stratégie ne s'est pas toujours prêté au travail de formation et de vulgarisation - objectif principal de la SAED dans les OP - à cause du fait que les paysans ont, dans ces OP, leurs propres objectifs prioritaires dont rend bien compte E.H. Sène : "ils (les paysans) demandent avant tout (...) des semences, du matériel, de l'engrais, des herbicides et non des "discours déjà entendus depuis de nombreuses années sur la façon, de les utiliser" (Sène, 1991). La dernière partie de cette citation révèle, concernant la SAED, un problème d'avenir sur lequel nous reviendrons plus loin. Nous voulions, pour le moment, souligner

3 Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal.

que, pour les producteurs, les OP servent tout d'abord à acquérir davantage de terre et à accéder facilement au crédit et sans garantie pour disposer de facteurs de production. Cette contradiction entre les objectifs de vulgarisation de la SAED et les objectifs paysans, est liée à l'histoire du mouvement coopératif sénégalais qui, malgré les réformes successives (sections villageoises en 1983, GIE en 1984) n'a jamais cessé d'être le cadre de fonctionnement d'un clientélisme politico-économique reliant l'Etat, les leaders du monde rural et la masse des paysans. Dans cette relation, l'Etat est patron, les leaders paysans lui assurent une adoption formelle de ses politiques et s'assurent du renforcement de leur propre position socio-économique ; la masse paysanne bénéficie quelquefois des retombées, notamment une relative sécurité face au non remboursement du crédit et diverses opportunités de subvention.

La stratégie de formation et de vulgarisation doit résoudre ce problème dû à l'environnement de la production ; elle doit prendre en compte les changements de demandes issues de la restructuration du milieu. Pourtant, la démarche stratégique avait été orientée dans ce sens. En effet, une intelligence assez opérationnelle de la culture irriguée telle qu'elle se présente dans la VFS a permis à la SAED d'entrevoir l'acquisition progressive par les producteurs de techniques de production et de gestion devant les amener, à terme, à se prendre en charge. Aux plans de la technique agricole et de la gestion économique de la production, l'irrigué dans la VFS s'ordonne en un système complexe à trois niveaux : la parcelle, la maille hydraulique, l'aménagement et son environnement extérieur. A chacun de ces niveaux les problèmes de formation et de vulgarisation se posent en des termes différents, en liaison avec la dimension grandissante (économiquement d'abord, et techniquement ensuite, l'inversion de l'ordre des choses est notable ici) des problèmes à résoudre. Ceci exige une articulation judicieuse des supports (dispositif de vulgarisateurs, Organisations Paysannes, Centre de Formation) et des messages à vulgariser. La description du travail de formation et de vulgarisation de la SAED aux trois sphères de vulgarisation (parcelle, maille, AHA), à travers trois étapes historiques et selon trois modes d'encadrement, aidera à mieux percevoir les réussites et les insuffisances dans l'articulation des différents éléments de la stratégie.

FORMATION ET VULGARISATION JUSQU'EN 1980 :

Deux considérations sont à prendre en compte pour bien comprendre cette période.

Tout d'abord, les objectifs d'aménagement et de production étaient propres à la SAED, qui avait comme mission de démontrer la possibilité de l'autosuffisance céréalière du pays avec le concours de la riziculture irriguée. Avec cette orientation politique, la SAED, alors établissement public, était seule responsable des résultats. Aussi, avait-elle entre ses mains tous les moyens et facteurs de production dont elle jugeait, seule, les modes d'utilisation et mono-

polisait, de ce fait, toutes les informations. Puisqu'il s'agissait de faire dominer (d'imposer) un système de production, les résultats recherchés étaient plutôt quantitatifs, basés sur une approche simplement technique.

Ensuite, et conséquemment, il fallait transformer le paysan de la VFS qui avait des modes et systèmes de production relevant d'une civilisation agraire autre que celle d'où provient la culture irriguée intensive. Ce paysan néophyte et quelquefois colon n'était pas encore perçu comme sujet dans la promotion du nouveau système de production.

Le mode d'encadrement qui prévalait à cette première étape consistait en une initiation, presque forcée, du paysan aux rudiments de la riziculture irriguée. Ainsi le travail de la SAED en direction du producteur ne ciblait que la parcelle. Les encadreurs de base - de formation généralement faible mais en nombre suffisant, avaient pour tâche principale de répercuter les directives techniques (calendrier cultural, façons culturales, utilisation des intrants, *etc.*) issues du centre de décision de la SAED sur les attributaires de parcelle, de vérifier leur exécution et de remonter les résultats de production. En plus du contrôle des moyens et facteurs de production, la SAED assurait entièrement la gestion technique et économique aux deuxième et troisième niveaux du système de culture irriguée. En effet, le dispositif d'encadrement dense comprenait, outre les encadreurs de base, des intendants, des pompistes, des aiguadiers, des mécaniciens qui, à l'échelle de la maille et de l'AHA, se chargeaient des tâches de gestion pour le compte du paysan.

Concernant les Organisations Paysannes, cette approche a permis de percevoir l'inefficacité de la coopérative comme cadre de résolution des problèmes techniques et organisationnels de ce type d'agriculture. Le groupement de producteurs, calé à la maille hydraulique et structuré en fonction des tâches technico-économiques de la culture irriguée, a été la solution trouvée par la SAED. Il continue jusqu'ici de faire bonne école dans les milieux paysans si on en juge par la structuration des organisations créées sur initiative populaire (Foyer de l'ASESCAW, PIV, *etc.*) reproduisant plus ou moins le modèle.

MODIFICATION DU SYSTÈME D'ENCADREMENT ET PLAN DE RESPONSABILISATION DU PRODUCTEUR (1981 - 1989).

La modification du système d'encadrement à la SAED obéit à une vision beaucoup plus qualitative et intégrée du développement agricole. Quant à la démarche pour la responsabilisation, basée sur la formation des encadreurs et des paysans, elle se présente de la manière suivante :

- Mise en place d'un Centre National d'Apprentissage aux Techniques d'Irrigation (CNAPTI) qui deviendra par la suite une Direction de la formation et de la recherche-développement (DFRD) fonctionnant avec

une équipe interdisciplinaire de recherche-développement chargée de la formation des formateurs (les conseillers agricoles) en s'appuyant sur les résultats de recherches souvent menées en collaboration avec l'ISRA.

- Formation d'un nouveau type d'encadreur polyvalent, (techniques culturales, gestion de l'eau, machinisme agricole, élevage, comptabilité, *etc.*). Les conseillers agricoles élaborent, avec les paysans, des programmes de travail sur la base d'un diagnostic du milieu.
- Initiation des responsables paysans par les nouveaux encadreurs avec des méthodes actives et participatives aux tâches de gestion technique et économique.
- Au terme de ce processus, les responsables paysans compétents et autonomes pour la réalisation des tâches dans certaines fonctions de production remplacent les agents SAED qui s'en occupaient. La société se sera ainsi désengagée de ces fonctions pour laisser aux groupements de producteurs, appuyés par les conseillers agricoles une réelle autonomie de décision et d'action dans la production.
- Le processus comporte son propre système d'évaluation puisque le bilan de campagne établi par le conseiller agricole doit faire intervenir son supérieur hiérarchique (le directeur de périmètre devenu récemment chef de secteur) par une restitution des résultats aux paysans dans la perspective de programmation d'actions de formation supplémentaire ou de recherche-développement.

Ainsi le dispositif d'encadrement ou d'appui-conseil est doublement allégé : il est réduit, au niveau local, à deux paliers que sont le conseiller agricole et son directeur de périmètre, la multitude des encadreurs de base spécialisés disparaît au profit du seul conseiller agricole polyvalent.

Dans cette étape la technicité des exploitants va passer des éléments de maîtrise de la parcelle à ceux de la maille hydraulique avec, notamment, l'acquisition des techniques d'irrigation à ce niveau (périodes et modalités de mise en eau, le tour d'eau, le drainage d'ensemble, l'entretien des réseaux secondaires et tertiaires, *etc.*). Le personnel paysan délégué à ces tâches de gestion technique au niveau du groupement est constitué par le pompiste, l'aiguadier et le mécanicien.

En matière de gestion économique les groupements de producteurs, à travers leurs intendants, trésoriers, peseurs, magasiniers, vont prendre en charge les fonctions de crédit, d'approvisionnement, de commercialisation et de comptabilité.

Il faut dire que cette amélioration du système d'appui-conseil a été facilitée par un certain nombre de facteurs, parmi lesquels on peut citer :

- une moyenne appréciable de technicité à l'échelle de la parcelle chez les paysans, ce qu'il faut considérer comme un résultat du premier mode d'encadrement ;
- la conception et la réalisation de types de périmètres (périmètres intermédiaires) plus facilement gérables par les producteurs ;
- la mise en route, à partir de 1987, de mesures institutionnelles de désengagement de l'Etat par rapport à des fonctions liées directement à la production. Ainsi, le crédit sera géré par la CNCAS selon des normes bancaires, l'approvisionnement en intrants agricoles est assuré par des opérateurs privés, tandis que la gestion de toutes les terres reviendra aux Conseils Ruraux⁴.

Aucune évaluation globale de cette deuxième étape de la stratégie de formation et de vulgarisation n'a été effectuée, mais on peut dire que les objectifs visés - compétence et autonomie des organisations paysannes de base pour la gestion de leur maille hydraulique ou de leur petit périmètre - étaient généralement atteints. Cependant, on peut regretter que le recyclage périodique des CA (programmé dès la conception du plan de responsabilisation au début des années 80) en fonction des évolutions de l'environnement technologique et économique n'ait pas été réalisé. Il en est de même pour les nécessaires compléments de formation du reste du dispositif (directeurs de périmètre et autres ingénieurs) qui doivent appuyer les conseillers agricoles.

Il faut enfin noter que la dernière promotion formée par la DFRD a été entièrement composée de conseillères en promotion féminine (CPF) au nombre de 19. Elles doivent effectuer, pour les organisations de femmes, le même travail que celui du CA pour les hommes, mais en prenant également en charge les activités et préoccupations spécifiques des groupements féminins (santé maternelle et infantile, nutrition, conservation et transformation de produits maraîchers, teinture et autres activités artisanales).

LA TROISIÈME ÉTAPE : RÉALITÉS ET ENJEUX

Elle a été entamée dans une situation complexe.

D'une part, l'Etat et ses bailleurs de fonds ont brusquement adopté en 1990 des mesures hardies de transfert de fonction concernant la gestion des AHA, la production de semences rizicoles, la transformation du paddy. Contrairement à la période antérieure, ces mesures n'ont pas encore trouvé un plan conséquent de formation et de vulgarisation pour le dispositif d'encadrement et pour les gérants des activités productives. D'autre part, les organisations paysannes et les opérateurs privés s'engagent dans leurs nouvelles responsabilités avec

4 Le conseil rural est l'organe dirigeant de la communauté rurale ; il est composé d'élus politiques locaux et de représentants des coopératives.

toujours une stratégie de minimisation des risques. Du reste, ces deux catégories d'acteurs ont tendance à s'écarter de la SAED qui ne maîtrise plus toutes les informations liées aux fonctions desquelles elle s'est désengagée. Il faut aussi noter le renforcement très significatif de la catégorie des exploitants néoruraux et des paysans traditionnels devenus entrepreneurs agricoles. Ces nouveaux types d'exploitants combinent les productions végétales et animales aux prestations de services mécanisés, à la fourniture d'intrants agricoles, au transport, *etc.* En ce sens, ils ont besoin de conseils appropriés à la complexité de leur système d'activités. Pour mieux illustrer les réalités de l'étape actuelle examinons trois exemples impliquant la SAED : l'occupation du sol sur l'axe Gorom-Lampsar, le transfert de gestion des AHA, la transformation du paddy.

L'occupation du sol sur l'axe Gorom-Lampsar

Ces défluent du fleuve constituent un aménagement du fait de l'ouvrage placé en amont (Station de Ronkh).

Cet aménagement est géré par la SAED qui maîtrise donc les limites et les modalités de l'irrigation tout au long de l'axe. Mais la distribution des terres, qui relève du Conseil Rural de Ross-Béthio, est établie sans tenir compte de cette première contrainte. Les nouveaux attributaires de terre amoindrissent les possibilités de pompage pour l'ensemble des riverains. En outre, la SAED, qui n'est pas forcément au courant de leur installation, et le Conseil Rural, qui n'a pas l'expertise technique, ne peuvent les empêcher de réaliser des aménagements sommaires (sans système de drainage) ou d'irriguer à partir d'un canal de drainage des périmètres SAED. Ceci conduit à la salinisation rapide des sols, à leur abandon au bout de deux à trois campagnes et ainsi à l'amorce d'une agriculture itinérante (avec l'acquisition d'autres terres), à l'opposé de l'objectif d'intensification des cultures, fixé par la nouvelle politique agricole.

De plus, nombre d'installations de périmètres ou de canalisations sont en porte-à-faux avec le schéma du PDRG.

Le transfert de gestion des aménagements hydro-agricoles

La productivité du travail des exploitants individuels est la première condition de réussite de l'expérience, car du niveau de leurs revenus bruts dépendront leurs capacités à faire face à l'augmentation inévitable des charges de production. La réhabilitation des aménagements, de bons conseils techniques et une capacité de négociation avec l'extérieur sont également des conditions de réussite de ce transfert.

Au terme de la première année de gestion paysanne des aménagements transférés, le bilan était globalement positif, vu les marges satisfaisantes dégagées, le bon fonctionnement général des Organisations Paysannes et des aménagements qui avaient été remis à neuf. Cependant, des problèmes sérieux se sont signalés et risquent de compromettre le succès de l'expérience.

Au niveau de l'environnement socio-économique, les mauvaises relations entre les producteurs et les fournisseurs d'intrants, ont conduit à une utilisation non transparente du crédit, un surendettement des exploitants, une baisse de l'emploi réel des intrants agricoles, des rendements relativement faibles par rapport aux prévisions escomptées.

La tenue désordonnée des documents comptables a empêché l'établissement de bilans précis qui devraient être la base des conseils de gestion. Il faut noter qu'à ce niveau, les Organisations Paysannes (Unions de GIE) ont été réticentes à l'idée du recrutement d'un salarié compétent, alors que le dispositif d'appui (SAED) était plutôt occupé à compléter et généraliser la formation en gestion des responsables des organisations de base (GIE).

L'occupation de plus en plus anarchique des sols autour des aménagements transférés, crée une sur-utilisation des stations de pompage (irrigation de 1.600 ha au lieu de 870 à Thiagar) alors que les prestations de la SENELEC sont défectueuses - ruptures fréquentes de la fourniture d'énergie électrique qui, de surcroît, est de mauvaise qualité.

La transformation du paddy.

Le transfert de cette fonction aux privés classiques ou aux Organisations Paysannes dépend de la clarification de plusieurs zones d'incertitude touchant à l'équilibre de la filière riz. Parmi elles, on peut citer l'avenir du prix au producteur, la gestion de la péréquation positive, le problème de l'achat à la qualité.

Dores et déjà on peut constater l'existence de problèmes dans la gestion (technique et économique) des rizeries privées qui ont commencé à fonctionner. Il y a notamment :

- le contrôle des concessionnaires pour le choix des machines, les conditions d'installation, les services après vente, *etc.* ;
- le manque de qualification du personnel employé ;
- le faible rythme d'exploitation.

A travers ces trois exemples, apparaissent de nouveaux aspects de la formation et de la vulgarisation. L'intervention de la SAED en la matière recouvre de nouveaux objets qui sont tels que les contenus et les formes d'appui-conseil ne peuvent plus être standardisés comme à l'époque où il s'agissait essentiellement de techniques culturales à la parcelle. Compte tenu de l'expérience accumulée et de l'expérience actuelle (autogestion paysanne, participation de nouveaux acteurs avec la libéralisation, *etc.*) la SAED devrait pouvoir redéfinir assez rapidement une orientation, une démarche et des objectifs pour ce qu'il est aujourd'hui convenu d'appeler "appui-conseil" - sa principale fonction à la suite des dernières mesures de désengagement. Ainsi elle devra jouer un rôle de pilote en prenant soin de coordonner (ou prendre en compte) les ac-

tions entreprises par d'autres institutions. A cet effet, un certain nombre d'initiatives seront d'un grand intérêt.

- * Concertations entre tous les intervenants dans le domaine de l'appui-conseil pour cerner les complémentarités, harmoniser les méthodes d'approche, *etc.* A cet égard, les journées de réflexion sur la formation organisées par la SAED, l'ISRA et l'ONG Diapanté en 1992, ont été une prémisses intéressante en ce qu'elles ont permis de regrouper la quasi totalité des structures de formation (y compris des fédérations d'OP) dans la vallée, de présenter les différentes expériences, les domaines de formation et les zones géographiques couverts par chacune, ainsi que les méthodes utilisées. Il apparaissait que la SAED, à travers la DFRD et les délégations départementales, avait une couverture géographique, complète de toute la vallée, liait sa formation à des actions Recherche/Développement et intervenait dans tous les domaines de formation (alphabétisation, techniques de culture et d'élevage, machinisme agricole, gestion, organisation) avec à la fois des méthodes classiques et des méthodes actives d'appui sur le terrain.
- * Expérimentation de formules de liaison entre la formation proprement dite et les autres fonctions liées à la production (recherche-développement, crédit, équipement, *etc.*). Des cercles de partenaires ayant le producteur comme pivot devraient être formalisés ainsi que des règles pour leur fonctionnement ; par exemple :
 - les structures de recherche, les structures de vulgarisation (SAED, ONG), et les structures paysannes fédératives ;
 - les structures de crédit (CNCAS, FED), les structures de formation et les structures paysannes ;
 - Ou encore le crédit, les producteurs, les fournisseurs d'intrants et les prestataires de service.
- * Participation des producteurs (à travers leurs organisations fédératives) aux instances de définition des actions de formation et de vulgarisation. La restructuration envisagée du centre de formation de la SAED devrait pouvoir permettre cette participation, tout en conservant l'acquis en matière de liaison recherche-développement et formation.
- * Dans la mouvance des politiques de désengagement de l'Etat et de responsabilisation des producteurs, la SAED devrait aider les fédérations paysannes à se doter d'un corps de formateurs qui leur soit propre, pour prendre en charge certaines actions de formation (alphabétisation, par exemple).
- * Un travail d'harmonisation devrait être entrepris, non seulement entre la SAED et les différentes structures intervenant en matière de vulgarisation agricole, mais aussi entre les objectifs et démarches des différents bailleurs de fonds de l'Etat sénégalais. En effet, pendant que dans le

delta la SAED est encouragée, dans les programmes financés par la Banque Mondiale et la Caisse Française de Développement, à se dés-engager en faveur de l'initiative paysanne, à Podor le FED, à travers les projets qu'il finance, s'oriente toujours vers un encadrement dirigiste jusqu'aux choix technologiques (traction bovine).

Pendant que les PDRG élaborés par l'Etat estiment que l'effectif en conseillers agricoles (actuellement 88 à la SAED) devrait être complété pour atteindre un optimum de 180, on assiste à l'arrêt de leur recrutement depuis 1988.

En matière de vulgarisation de techniques agricoles l'essentiel du travail de la SAED se fait avec le Programme National de Vulgarisation Agricole (PNVA). La démarche est la suivante : diagnostic des contraintes, formation des agents SAED, démonstration de techniques (parcelles de démonstration) par les conseillers agricoles en vue de leur adoption par les producteurs (parcelles d'adoption), formulation et mise en oeuvre de thèmes de recherche-développement sous forme de tests en milieu paysan ou expérimentations en station, suivis de visites organisées de producteurs pour les contraintes pour lesquelles on ne dispose pas encore de solutions satisfaisantes. Mais, comme on le voit, cet important programme ne s'occupe ni de formation en gestion passant par le préalable de l'alphabétisation, ni d'appui pour l'organisation de l'accès aux ressources (terres, matériel d'irrigation, crédit, etc.) qui est la première préoccupation des producteurs. La SAED prend en compte, par ailleurs, ces deux aspects avec la notion d'appui-conseil traduite dans les faits par le mode d'activité des CA. Cependant, le pont n'est pas établi de manière systématique entre ces différents aspects de l'appui-conseil menés dans les cadres de différents programmes, avec des bailleurs de fonds différents.

CONCLUSION

Le mouvement paysan et la paysannerie elle même ont connu beaucoup de mutations à partir de la moitié des années 1980. Leur avenir et leur place dans le développement global de la vallée du fleuve Sénégal dépendront, pour beaucoup, de la qualité de l'appui-conseil que leur apportera le service public à travers la SAED - C'est au PDRG que pourront être fixées les orientations, les liaisons opérationnelles entre les diverses fonctions concernées par la production, les rôles et places de chaque type d'intervenant en matière d'appui aux producteurs. A l'étape actuelle du processus de responsabilisation du producteur, l'appui-conseil devrait se fonder sur les principes suivants :

- Une approche participative conduisant à la connaissance opérationnelle du milieu par le dispositif d'appui (au sens large).
- Des relations contractuelles entre le producteur et ses partenaires du service public qui lui apportent aussi des conseils dans le cadre de ses contrats avec le privé.

- Le diagnostic concerté (entre producteurs et service public) des contraintes à la production en général.
- la définition et la programmation, en commun, des actions prioritaires.
- Des conseils techniques et économiques fournis par le service public au cours d'actions de suivi des réalisations et d'évaluation des résultats, auxquelles les producteurs sont étroitement associés.
- L'aide à la constitution, au sein des grandes fédérations, d'un corps de formateurs qui leur soit propre.
- La production et la diffusion de l'information technique avec la participation des organisations de producteurs.

L'instauration d'un tel mode de collaboration devrait aboutir - peut être dans une quatrième étape de responsabilisation - à la participation du producteur à toute les instances (suprêmes, intermédiaires ou de base) de décision des institutions du service public.

□ □ □

BIBLIOGRAPHIE

- Bâ, 1991 : L'impact du transfert de l'aménagement de Thiagar sur la production et analyse de l'autogestion paysanne. *ENCR (Bambey) Sénégal.*
- Belloncle G., 1991 : Transfert de la gestion des aménagements hydro-agricoles aux organisations professionnelles Mission d'appui N°1. *Saint-Louis, SAED.*
- Camara. S., 1992 : Historique et évolution de l'irrigation dans les delta du fleuve Sénégal. *Séminaire du réseau Recherche Développement. Saint-Louis, ISRA.*
- Cellule Après Barrage, 1987 : La problématique foncière : état d'exécution du mandat. *Dakar, C.A.B-Ministère du plan et des finances, Sénégal.*
- Diop M., 1988 : Aménagements de la vallée du fleuve Sénégal. *Thèse de doctorat 3ème cycle, Montpellier, 1988.*
- Fall O., 1992 : L'introduction de la double riziculture dans le casier de Thiagar : une analyse des conditions du changement technique dans le contexte de la nouvelle politique agricole du Sénégal. *Dijon, ENSSAA.*
- Mercoiret M.R. et Berthomé J., 1991 : L'appui aux organisations paysannes : rapport de mission à la SAED du 04 au 15 novembre 1991, *Saint-Louis, SAED.*
- Ministère du Développement du Sénégal, Loi 83-07 du 28/01/1983 portant réforme du mouvement coopératif.
- SAED, 1986 : Grille d'évaluation du transfert de responsabilité aux organisations paysannes. *SAED/CNAPTI.*
- SAED, La SAED a 25 ans, 1990,
 - i) Lettre de mission N°2, décembre 1984.
 - ii) Lettre de mission N°3, novembre 1987.
 - iii) Lettre de mission N°4, juin 1991, Saint-Louis, SAED.

□ Sène E.H., 1991 : La vulgarisation agricole dans le delta du fleuve Sénégal : cas de la zone de Lampsar. Bambey, ENCR.

□ SONED, 1991 : Plan Directeur de développement intégré de la rive gauche du fleuve Sénégal - Synthèse. Dakar, Ministère du Plan et de la Coopération.

□ Yung J.M. et Zaslavsky J., :

i) 1990, Pour une prise en compte des stratégies des producteurs. Paris CCCE.

ii) 1992, Aperçu sur les stratégies des producteurs des organisations paysannes dans le delta du fleuve Sénégal. Paris, CCCE, mars

□ □ □